Compte-rendu de la séance du 14 avril 2015

Date de convocation : 9 avril 2015 Date d'affichage : 16 avril 2015 Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance: Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENWERCK

Mrs ACQUAIRE, ZIENTEK B., FROISSART, DEVENDEVILLE, FENOT, BEAUVOIS,

PARANT

Absents excusés: M. VANDEPUTTE, ZIENTEK S, LEFEVRE (proc. M.DEVENDEVILLE)

ROUSSEAU (proc. M. ACQUAIRE) Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers représentés : 14 Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 10 mars 2015 et adoption.
- Chemin sous la ville : toujours pas remis en état, mais M. Placet a un délai de 2 mois qui n'est pas expiré.
- A partir du 1^{er} juillet 2015, coût des prestations d'urbanisme (pour la commune) : Permis de construire : 270€, certificats d'urbanisme : 54€, permis de démolir : 320€, déclaration préalable : 189€.
- Assurances des véhicules : le préavis n'a pas été respecté, donc les véhicules sont toujours assurés aux AMP pour 2015. Pour les bâtiments communaux, il y a un litige sur la date de réception des avenants (en mars, donc trop tard pour faire jouer la concurrence). Une procédure de conciliation va être lancée (accord du conseil municipal).
- 4 mai 2015 : passage dans la commune d'un inspecteur du cadastre.
- Une bouche d'égout devra être refaite sur la route.
- Le compteur électrique de la salle polyvalente a été changé (compteur standard).

SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'attribuer les subventions suivantes (compte 6574) aux associations, sous réserve de réception en Mairie de leurs comptes administratifs de l'année précédente :

Comité des Fêtes : 1 500.00€

Vie Libre : 180.00€

AFR : 2 000.00€ (+ 30% des travaux effectués, plafonnés à 3 000.00€)

ACPG: 400.00€

Club de l'Omignon: 200.00€

ADMR: 400.00€

Association des parents d'élèves (MTDA) : 200.00€

SPA: 0.42€/habitant

Football club d'Estrées-Mons : 40.00€/enfant (16 ans maximum)

Longue-Paume : 40.00€/enfant (16 ans maximum) Familles Rurales : 40.00€/enfant (16 ans maximum)

AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante la nécessité d'amortir les dépenses 2014 concernant l'installation des panneaux FISAC (560€ au compte 2041511). L'assemblée décide à l'unanimité :

- de fixer la durée d'amortissement à 1 an
- des modifications budgétaires suivantes : Chapitre 011 compte 61521 : -560€; chapitre 042 compte 6811 : +560€

FONDS D'AMORCAGE POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire Informe les conseillers de la réception d'un avis de paiement de l'ASP Picardie, concernant le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015. Il convient de reverser cette somme (2550€) au SISCO de la Vallée de l'Omignon.

Les conseillers acceptent à l'unanimité le reversement des 2 550€ au SISCO de la Vallée de l'Omignon (compte 657363).

FETES ET CEREMONIES (COMPTE 6232)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessous au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers des devis reçus des sociétés EIFFAGE et SGREG concernant les travaux de voirie à prévoir dans la commune :

| | SGREG | EIFFAGE | |
|------------------------------|-------------|-------------|--|
| Rue de la Gare (inondations) | 1 224.00€HT | 1 527.00€HT | |
| Parking Place du Grand Riez | 3 420.00€HT | 3 186.00€HT | |
| Rue de la Brèche | 2 907.00€HT | 2 937.60€HT | |
| Rue du Petit Riez | 1 610.25€HT | 2 484.00€HT | |

Faute de détails des métrages, la décision est reportée.

QUESTIONS DIVERSES

- Effondrement des murs dans le clos : la commune n'est pas responsable. Juridiquement, le propriétaire est responsable s'il pousse la terre. Le notaire n'est pas obligé de signaler la présence de ces murs dans l'acte de vente.
- Les commissions de Monsieur Remoissonnet (démissionnaire) seront réattribuées lors de la prochaine réunion.
- Fermeture d'une classe dans le RPI: l'inspection académique ordonne la fermeture d'une classe dans le RPI, prétendant que les effectifs sont en baisse alors qu'on dénombre 113 enfants (au lieu de 110 pour cette année). 30 classes seraient supprimées dans la Somme, et 4 seraient maintenues.
- Travaux effectués sur le chemin près de la piste de M. Lefèvre (ets Nuttens), profilage du chemin et étalement du cran : 1 302.60€TTC.

Fin de séance à 19h40.

Compte-rendu de la séance du 9 juin 2015

Date de convocation : 2 juin 2015 Date d'affichage: 11 juin 2015 Présidence: M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK Mrs ACQUAIRE, ZIENTEK B., FROISSART, DEVENDEVILLE, FENOT,

PARANT, ZIENTEK S, LEFEVRE, ROUSSEAU

Absents excusés: M. VANDEPUTTE, M. BEAUVOIS (proc. M. FENOT)

Nombre de conseillers en exercice: 14 Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 14 Secrétaire de séance : Mme ACQUAIRE

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 14 avril 2015 et adoption.
- Regards/Fossés: curage non fait par le syndicat de l'Omignon. Proposition de bloquer les redevances, en accord avec les habitants.
- Achat d'une débroussailleuse.
- Réorganisation/Planification du travail de M. DECOMBLE.
- Balayage de la route et des caniveaux, et contrôle des bouches d'égout par la Sté Cadet.
- Bilan positif du Tour de Picardie. Arrivée prochaine d'un maillot d'une équipe gagnante.

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AU SIVOS DE LA REGION DE PERONNE POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune, adhérente au SIVOS de la région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- Versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement)
- Fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide:

D'acquitter la contribution de l'année 2015 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 1 883.40 euros par fiscalisation dans les conditions prévues au 1609 quater et 1636B octies du code général des impôts.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 indique la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme à partir du 1er juillet 2015.

Le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme a décidé de créer en son sein, un service d'instruction ADS. Dans ce cadre, les communes concernées peuvent adhérer à ce service par voie de convention.

Le service prendra en charge les:

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclarations préalables
- Certificats d'urbanisme, article L410-1 a du CU;
- Certificats d'urbanisme, article L410-1 b du CU;
- Demandes de modification, de prorogation et de transfert des décisions visées ci-avant ;
- Autorisations de travaux du CCH (Code de la Construction et de l'Habitat) liées à un permis de construire ou déclaration préalable.

L'adhésion de la commune à ce service ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Le Maire donne lecture de la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme la nécessité de bénéficier d'une prestation de services d'instruction ADS
- Décide d'adhérer au 1^{er} juillet 2015 au service ADS mis en place par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme
- Approuve la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme, annexée à la présente délibération
- Autorise le maire à signer la convention et tout avenant s'y rapportant

COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à la démission de Monsieur Pascal REMOISSONNET, il convient de désigner des remplaçants pour siéger dans les différentes commissions, à savoir : la commission Maison de Retraite, la commission enfance et jeunesse de la Communauté de Communes, le SISCO, le CCAS, la commission (communale) finances.

Après avoir procédé au vote, sont élus :

MAISON DE RETRAITE : Bernard PARANT ENFANCE ET JEUNESSE : Fabienne WALTON

SISCO : Aurélie ACQUAIRE CCAS : Fabienne WALTON FINANCES : Bernard PARANT

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers des devis reçus des sociétés EIFFAGE et SGREG concernant les travaux de voirie à prévoir dans la commune :

| | SGREG | EIFFAGE | CHOIX |
|-----------------------------|-------------|-------------|---------|
| Rue de la Gare | 1 224.00€HT | 1 527.00€HT | SGREG |
| Parking Place du Grand Riez | 3 420.00€HT | 3 186.00€HT | EIFFAGE |
| Rue de la Brèche | 2 907.00€HT | 2 937.60€HT | SGREG |
| Rue du Petit Riez | 1 610.25€HT | 2 484.00€HT | SGREG |

QUESTIONS DIVERSES

- Vente d'un terrain rue de Brie, possibilité d'effectuer des réserves foncières pour la commune.
- Projet hôtelier de standing (en cours) dans l'ancienne propriété de Monsieur Nouguier, rue de Péronne. Finalisation en septembre.
- Droit de passage, Sci du Dessous : ratification de la convention signée pour un droit de passage au profit de la Sci du Dessous, au niveau du parking de l'agence postale.
- Benne à déchets verts : proposition de mettre une benne à déchets verts dans la commune, une ou deux fois par mois, le samedi pendant 2 heures, avec présence d'un conseiller municipal. A suivre.
- Avis du conseil sur le projet « Amiens Capitale Administrative » : accord unanime.
- Organisation 14 juillet 2015 : jeux (chamboule-tout, tir à la corde, course en sac, pétanque ...), repas à prix coutant (4€ Athies, 6€ extérieurs), bénéfices de la buvette pour le Noël des enfants.
- Arrêté pour l'interdiction de stationnement des gens du voyage dans la commune.

Fin de séance à 20h30.

Compte-rendu de la séance du 7 juillet 2015

Date de convocation : 30 juin 2015 Date d'affichage : 9 juillet 2015 Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance: Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK

Mrs ACQUAIRE, ZIENTEK B., DEVENDEVILLE, FENOT, PARANT, ZIENTEK S,

ROUSSEAU, VANDEPUTTE, BEAUVOIS

Absents excusés: M. FROISSART, M. LEFEVRE

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 12 Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 9 juin 2015 et adoption.
- 14 juillet 2015 : 140 personnes inscrites
- 2 fossés ont été curés : chemin sous la ville et rue de Fourques, pour 1 902.00€ TTC (Ets RIPERT & ZIENTEK)
- Une demi-classe a été réattribuée à Athies à la rentrée de septembre 2015.
- Rédaction d'un arrêté de sens unique sur la route de Mons, du cimetière vers la rue de Péronne (sauf engins agricoles et riverains)
- Rédaction d'arrêtés d'interdiction de stationnement dans plusieurs rues
- Remise en état du bâtiment de stockage de M. Decomble
- Travaux salle des fêtes : remplacement des baies vitrées : des devis vont être demandés.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN (à huis-clos)

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en vente d'une parcelle sise rue de Brie, cadastrée ZK 57 (pour une contenance de 86a80ca).

Il expose qu'il serait peut-être judicieux d'acquérir cette parcelle, dans le but de constituer des réserves foncières. Il demande donc aux conseillers de statuer sur l'opportunité de cet achat et, le cas échéant, de faire une offre de prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire une offre d'acquisition du terrain situé rue de Brie, cadastré ZK57.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Ont été tirées au sort :

- Monsieur Nicolas SAUVE
- Madame Morel ép. KAROLAK Brigitte
- Monsieur Franck PRUVOST

TRAVAUX: TROTTOIRS RUE DU DESSOUS

Devis SCREG: 21 189.00€HT (avec constat d'huissier)
Devis EIFFAGE: 21 475.40€HT (sans constat d'huissier).
Les conseillers optent à l'unanimité pour l'entreprise SCREG.

ECLAIRAGE PUBLIC:

REMPLACEMENT DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la directive EUP et son règlement 245/2009 interdisent la commercialisation des lampes à vapeur de mercure (BF), ce qui rend inéluctable le remplacement des luminaires équipés de ces lampes particulièrement énergivores.

A ce jour, la commune d'Athies compte encore 35 luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure.

La Fédération Départementale d'Energie (FDE) propose un dispositif permettant l'échelonnement des dépenses sur 5 ans, et une aide de 37.5% de la dépense, plafonnée à 500.00€ HT.

Monsieur le Maire expose le coût par foyer :

- Coût des travaux TTC : 600.00€
 Aide FDE (37.5% + TVA) : 287.50€
 Montant résiduel commune : 312.50€
- Montant à verser à la FDE durant 5 ans : 62.50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le remplacement des 35 luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure
- De solliciter la FDE 80 pour la mise en place du dispositif optionnel avec échelonnement sur 5 ans de la dépense.

ORGANISATION DU 14 JUILLET 2015

Buvette: M. Beauvois - M. Parant

Service: Mme Acquaire A., Mme Acquaire Y., Mme Cleenewerck

Cuisson: M. Acquaire, M. Rousseau Tickets: M. Zientek B., Mme Zientek F.

Installation du chapiteau, des tables et des jeux à 7h00 à la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Fin de séance à 20h30.

Compte-rendu de la séance du 18 septembre 2015

Date de convocation : 10 septembre 2015 Date d'affichage : 21 septembre 2015

Présidence: M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance: Mmes WALTON; Mrs ACQUAIRE, ROUSSEAU, BEAUVOIS,

FROISSART, LEFEVRE, FENOT, PARANT

<u>Absents excusés</u>: M. DEVENDEVILLE, ZIENTEK S., ZIENTEK B., VANDEPUTTE, Mme ACQUAIRE (procuration à M. ACQUAIRE), Mme CLEENEWERCK (procuration à Mme

WALTON)

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 8 Nombre de conseillers représentés : 10 Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2015 et adoption.
- Réception d'un chèque de la société Gurdebeke en dédommagement de la casse d'un panneau de signalisation rue de Brie
- Achat de plusieurs panneaux de signalisation (rue de Brie et route de Mons)
- Divers travaux effectués à la mairie par le chantier d'insertion (peinture menuiseries, abribus ...)
- Remerciements de la famille SAUVE (pour le décès de M. SAUVE)
- Bon d'achat offert à Mme Cindy GUERIN
- Accord de la subvention DETR pour les travaux d'agrandissement de la mairie (22 592.25€)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Opérations de recensement de début 2016 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

M. Guillaume ACQUAIRE: agent recenseur

- Mme Amélie DELPIERRE : agent coordonnateur

MENUISERIES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose aux conseillers les devis reçus pour les travaux de menuiseries de la salle polyvalente :

- Sarl Espaces Aluminium du Vermandois : 8 290.00€ HT (9 948.00€ TTC)
- Eurl All-Travaux.com : 10 640.90€ HT (11 226.15€ TTC)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- De confier les travaux de menuiseries de la salle polyvalente à la société Espaces Aluminium du Vermandois pour un montant de 8 290.00€ HT (9 948.00€ TTC).

NOEL DES ENFANTS

- Achat de jouets pour tous les enfants de la commune
- Pour les enfants dont les parents ne sont pas inscrits en mairie : dépôt d'un courrier avec une date limite d'inscription

CIMETIERE COMMUNAL

Intervention de Mme CAILLOT, mandatée par l'AMF.

416 tombes, 107 en état d'abandon.

Nécessité de mise à jour des archives et plans.

Explication sur la procédure de reprise de concessions (nécessaire, pour la sécurité).

Coût (estimé par la société ELABOR) : 20 603.00€ HT (soit 24 723.60 TTC).

A suivre.

OUESTIONS DIVERSES

- Problèmes de stationnement à voir dans certaines rues de la commune
- Peu de monde aux « Rendez-vous du Fleuve » à Ham
- Passage piéton face à la rue du Calvaire à repeindre.

Fin de séance à 20h30.

Compte-rendu de la séance du 13 octobre 2015

Date de convocation : 6 octobre 2015 Date d'affichage : 16 octobre 2015 Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance: Mmes WALTON, ACQUAIRE; Mrs ACQUAIRE, PARANT,

DEVENDEVILLE, BEAUVOIS, FROISSART, ZIENTEK S., ZIENTEK B., VANDEPUTTE,

Absents excusés: M. ROUSSEAU, FENOT, LEFEVRE, Mme CLEENEWERCK

(procuration à M. DEVENDEVILLE) Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers représentés : 11 Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2015 et adoption.
- Tracteur : il approche les 3000 heures et a coûté cette année environ 2 200.00€ en réparation. Une réflexion sera menée sur l'opportunité de le revendre et d'en acheter un neuf.
- Départ du Docteur Carton : pas de remplaçant pour le moment. Une demande a été faite à l'ARS et la Sous-Préfecture est avertie de l'urgence de la situation. Des aides peuvent être allouées pour aider un médecin à s'installer.
- Il n'y a plus de prêtre à ATHIES. Le Conseil autorise donc Monsieur le Maire a dénoncer le bail du Presbytère.
- Terrain de Mme PUPPO-CARPENTIER (rue de Brie) : la proposition a été acceptée. Monsieur le Maire a rendez-vous avec les différents partis en novembre.
- Mémoires de nos Villages : Exposition Photos sur le Tour de Picardie (entre autres) les 20 et 21 novembre 2015 à la salle polyvalente.
- Décès de Monsieur Jean-Marc ROUSSEAU. Selon la volonté de la famille, un don sera fait à un organisme.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont désigné, pour le recensement de 2016, M. Guillaume ACQUAIRE en tant qu'agent recenseur et Mme Amélie DELPIERRE en tant qu'agent coordonnateur.

Il convient de fixer leurs indemnités pour ce travail.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- De fixer les indemnités comme suit :
 - M. Guillaume ACQUAIRE: 76%
 - Mme Amélie DELPIERRE : 24%

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire;

Le conseil municipal décide :

- d'instituer sur toute la commune d'ATHIES un taux de 2.00% à compter du 01 janvier 2016
- d'afficher cette délibération en mairie d'ATHIES

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption

ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la Mise en place de la TOMI (taxe ordures ménagères incitative) et ses conséquences. A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité, décident des modifications suivantes :

- Les poubelles du cimetière seront supprimées. Deux composteurs seront installés et des sacs mis à disposition pour les déchets non biodégradables.
- La poubelle de la salle des fêtes sera conservée, mais un chèque de 50.00€ de caution sera demandé, et sera encaissé si le tri n'est pas fait.

OUESTIONS DIVERSES

- Arbre de Noël : le même budget est alloué pour l'achat des jouets des enfants.

Fin de séance à 19h40.

Compte-rendu de la séance du 10 novembre 2015

Date de convocation : 3 novembre 2015 Date d'affichage : 12 novembre 2015

Présidence: M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance: Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK;

Mrs ACQUAIRE, PARANT, DEVENDEVILLE, BEAUVOIS, FROISSART, ZIENTEK S., ZIENTEK

B., VANDEPUTTE, FENOT

Absents excusés: M. ROUSSEAU, LEFEVRE (procuration à M. ACQUAIRE)

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 13 Secrétaire de séance : Mme ACQUAIRE

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2015 et adoption.
- Chasse : pas de renouvellement des baux de chasse depuis 2009, pas de fermages réclamés depuis 2006. Décision : pas de rétroaction (11 POUR, 2 NON VOTANTS)
- RPC : la commune doit-elle rejoindre le projet de RPC à Monchy-Lagache ? A suivre.
- La commune d'Athies a adhéré à un groupement de commande de la Communauté de Communes du Pays Hamois, concernant une étude d'accessibilité (pour l'église et les écoles). Coût de l'étude : 560€ TTC.
- Logement du presbytère : en attente.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE

Considérant le tableau des emplois précédemment adopté par le Conseil Municipal, Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 1 ere classe,

Le Maire propose à l'assemblée :

*La création d'un emploi d'adjoint technique 1 ère classe, permanent à temps

*Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2016 :

| Filière Administrative | Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif principal 2ème classe Effectif : 1 Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 1ère classe Effectif : 1 | |
|------------------------|--|--|
| Filière Technique | Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Grade : Adjoint technique 1 ^{ère} classe Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1 | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE: 12 POUR, 1 CONTRE: d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

QUESTIONS DIVERSES

A partir de 2016, les produits phytosanitaires seront très limités. Cette année déjà, le chantier d'insertion est intervenu pour biner au cimetière. La fenêtre du logement sis au 22 rue du Dessous a été changée par le chantier

d'insertion.

Fin de séance à 20h00.

Compte-rendu de la séance du 8 décembre 2015

Date de convocation : 3 décembre 2015 Date d'affichage : 10 décembre 2015

Présidence: M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance: Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK;

Mrs ACQUAIRE, PARANT, DEVENDEVILLE, BEAUVOIS, ZIENTEK S., ZIENTEK B.,

VANDEPUTTE, FENOT, ROUSSEAU, LEFEVRE

Absents excusés: M. FROISSART (en réunion à la CCPH)

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de conseillers représentés : 13 Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2015 et adoption.
- Intervention de la SCREG pour refaire les bordures de trottoirs (place du gd Riez, devant chez Mme Léger) : 129.00€.
- Problèmes de chaudière et d'humidité dans les logements communaux.
- Attente de devis (urgent) : bordures chasse-roues, carrefour de la route de Devise.
- Un devis a été demandé pour les joints des caniveaux, un autre sera demandé prochainement.
- L'ADAP (mise en conformité accessibilité) va coûter 54 000.00€ (sans compter les passages piétons).
- Invitation à l'arbre de noël communal : 19 décembre 2015.
- Accord pour l'achat d'une rallonge de lame de déneigement : 560.00€HT
- Festival des contes : Participation en avril ou en mai 2016 au Festival des contes organisé par l'office culturel de Brouchy. Coût minimum : 700€ (50% pris en charge par la Communauté de Communes) : accepté (2 abstentions, 1 contre).
- Cérémonie de présentation des vœux 2016 : vendredi 8 janvier 2016 à 18h30.

PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION ENTRE COMMUNAUTE ET COMMUNES

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de schéma de mutualisation entre communauté et communes élaboré en septembre 2015 par la communauté de communes du Pays Hamois.

Après en avoir délibéré, les conseillers émettent un AVIS FAVORABLE à l'unanimité concernant le projet de schéma de mutualisation entre communauté et communes tel que présenté par Monsieur le Maire, mais souhaitent que les communes soient activement associées à ce projet.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en œuvre du régime indemnitaire en faveur des agents de collectivité, en date du 20 avril 2011. Il informe également les conseillers qu'il est nécessaire de réviser l'enveloppe d'attribution de ce régime (le crédit global est fixé dans la limite de montants de référence annuels fixés par arrêté ministériel pour chaque grade

bénéficiaire, affecté d'un coefficient multiplicateur maximum de 8 multiplié par le nombre de bénéficiaires). Il propose la répartition suivante :

| INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE | | | | |
|---|----------|-------------------------|------------------------|--------------------------|
| Grade | Effectif | Montant de Référence | Coefficient maximum | Crédit Global maximum |
| Adjoint Administratif Princ. 2ème cl. | 1 | 469,66 | 3 | 1 409.01 |
| Adjoint Administratif 1ère classe | 1 | 464.30 | 2 | 928.60 |
| Adjoint Technique 1ère classe | 1 | 464.30 | 3 | 1 392.90 |

| INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DE PREFECTURE | | | | |
|---|----------|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| Grade | Effectif | Montant de Référence | Coefficient maximum | Crédit Global maximum |
| Adjoint Administratif Princ. 2ème cl. | 1 | 1 478.00 | 1 | 1 478,00 |

Vu la loi n083-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n084-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n091-875 du 06 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003

Vu le décret n02002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité et l'arrêté ministériel du 29 janvier 2002 relatif à l'IAT susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires du ministère de la culture et de la communication.

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures, Les conseillers acceptent cette modification (6 pour un coeff. 3 - 5 pour un coeff. 3.5 et 2 abstentions).

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SOMME

Il faut en retenir:

- Une proposition de faire passer le nombre d'EPCI dans le département de la Somme de 28 à 14.
- Une proposition de fusion des Communautés de Communes du Pays Hamois et Neslois portant la nouvelle structure à 42 communes et 20 822 habitants sur les fondements suivants :
 - o « Bassin de vie cohérent
 - o Migrations pendulaires existent entre les 2 villes de HAM et NESLE
 - o HAM offre des services et équipements culturels, sportifs, scolaires, auditorium de grande capacité, complexe nautique, lycée
 - NESLE accueille de grandes entreprises de l'agroalimentaire et leurs soustraitants
 - o Cette fusion permettra d'assurer un aménagement spatial cohérent
 - O L'agglomération nesloise aura naturellement vocation à accueillir les entreprises agroalimentaires qui utiliseront l'équipement structurant que sera le Canal Seine Nord Europe
 - L'agglomération hamoise aura vocation à accueillir le développement de l'habitat et des activités du domaine tertiaire connexes au Canal tant dans la phase chantier que dans la phase exploitation
 - O Cette fusion créera une collectivité ayant les moyens de faire jeu égal avec ses voisins isariens, voire axonais, dans la captation et la fidélisation des activités économiques induites par la création et la mise en eau du Canal »
- Des compétences globalement similaires, qu'il conviendra d'harmoniser
- Une fiscalité additionnelle de part et d'autre, qui devra faire l'objet d'une unification

Les élus locaux partagent pleinement cette vision du territoire et sont favorables à la fusion

entre la Communauté de Communes du Pays Hamois et Neslois,

Considérant toutefois la demande formulée par la commune de VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE de rejoindre la Communauté de Communes du Pays Hamois : VILLERS SAINT CHRISTOPHE, commune actuellement membre de la Communauté de Communes du Canton de Saint Simon et du Département de l'Aisne, fait partie intégrante du bassin de vie du Pays Hamois et ses habitants y ont toutes leurs habitudes de consommation et d'utilisation de services publics.

APRES EN AVOIR DELIBERE:

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'émettre un <u>avis défavorable</u> au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour la seule raison que VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE n'est pas intégré à la future Communauté de Communes de 42 communes et 20 822 habitants, et souhaitent que soient étudiées les demandes de rattachement de toutes communes.

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Monsieur le Maire présente aux conseillers Le Contrat Enfance Jeunesse, qui est un contrat d'objectifs et de cofinancement sur un territoire donné. Il intègre et cofinance les actions développées dans la précédente convention et reconduites, ainsi que d'éventuels nouveaux développements. Sa durée est de 4 ans.

La Commune d'Athies est concernée pour son accueil de loisirs pendant le mois de juillet avec 20 jours de fonctionnement et proposant 30 places.

La Communes sollicite donc l'intégration de cette nouvelle action dans le contrat enfance Jeunesse de 2015 à 2018 et demande le bénéfice de la prestation de service pour cette nouvelle action.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h25.

Compte-rendu de la séance du 26 janvier 2016

Date de convocation : 21 janvier 2016 Date d'affichage : 28 janvier 2016 Présidence : M. ACQUAIRE

<u>Assistaient à la séance</u>: Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK; Mrs ACQUAIRE, PARANT, DEVENDEVILLE, ZIENTEK S., VANDEPUTTE,

ROUSSEAU, LEFEVRE, FROISSART

Absents excusés: M. ZIENTEK B. (proc. à ZIENTEK S.), ROUSSEAU (proc. à ACQUAIRE

A.), FENOT (proc. à BEAUVOIS JP) Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers représentés : 11 Secrétaire de séance : Mme WALTON

DISSOLUTION DU CCAS

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS.

Fin de séance à 19h10.

Compte-rendu de la séance du 9 février 2016

Séance du : 9 février 2016

Date de convocation : 2 février 2016 Date d'affichage : 11 février 2016

<u>Assistaient à la séance</u>: Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK; Mrs ACQUAIRE, PARANT, DEVENDEVILLE, ZIENTEK S., VANDEPUTTE,

ROUSSEAU, FROISSART, ROUSSEAU, FENOT

Absents excusés: M. ZIENTEK B. (proc. à ZIENTEK S.), LEFEVRE

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 13 Secrétaire de séance : Mme WALTON

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2015 et adoption.
- Lecture du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2016 et adoption.
- Intervention de Monsieur Olivier BLERIOT (de l'AJML), qui présente un projet intervillage (tournoi de jeux vidéo) entre Athies et Monchy-Lagache : accord à l'unanimité sur le principe.
- Travaux à faire en urgence : la cheminée de la mairie est fissurée (accord pour les travaux) ; salle de bain du logement de La Poste : le parquet est abîmé à cause d'une fuite (à voir).
- Travaux d'accessibilité à l'étude.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMPTE DE GESTION 2015 AFFECTATION DE RESULTAT

Dépenses de Fonctionnement : 254 883,42€ Recettes de Fonctionnement : 424 192,84€ Dépenses d'Investissement : 97 515,62€ Recettes d'Investissement : 77 460,55€

TOTAL CUMULE:

DEPENSES : 352 399,04€ RECETTES : 501 653,39€

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015, identiques dans les écritures.

Après en avoir délibéré et suite à l'approbation du compte administratif 2015, les membres du conseil décident à l'unanimité des reports suivants pour le budget prévisionnel 2016 :

Excédent de Fonctionnement (002) = 149 254,35€ Compte 1068 = 20 055,07€

RECENSEMENT DE LA POPULATION - INDEMNITES

Remplace la délibération n°2015-28

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité :

De fixer les indemnités comme suit :

• M. Guillaume ACQUAIRE: 76%

• Mme Amélie DELPIERRE : 24%

RECENSEMENT DE LA POPULATION - INDEMNITES

Monsieur le Maire informe les conseillers des devis reçus et étudiés par la commission du CCAS concernant le repas des ainés du 6 mars 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- De faire appel au traiteur Le Scalaire, pour un coût de 20,80€ par personne (hors boisson)
- De faire appel à la chanteuse/animatrice Cathy pour un coût de 250,00€
- De facturer ce repas 10.00€ aux membres de la commission du CCAS et 20,00€ à leurs conjoints et aux membres du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Les passages piétons sur la RD937 seront refaits en peinture

Fin de séance à 20h15.